

Les Infos de Saint-Vran

Octobre 2023

Retrouvez toutes les infos et bien plus sur le site de la commune : www.saintvran.fr.



Retrouvez l'information de la commune en temps réel avec l'application : [PanneauPocket](#)



Samedi 21 octobre à 10h00
Visite pédagogique du chantier de l'école
Rendez-vous à l'école pour découvrir l'extension



Dimanche 5 novembre à 15h00

L'atlantique Bar

Dans le cadre du Mois du film documentaire.
à la salle des associations de Saint-Vran



Samedi 11 novembre à partir de 10h15

Commémoration

la cérémonie du bassin de vie (Hardouinçais Mené) aura lieu à Gomené



Dimanche 12 novembre à 11h00

Commémoration

Dépôt de gerbe aux monuments aux morts de Saint-Vran



Samedi 25 novembre

Bal disco

Organisé par « La brénosienne »
à la salle des fêtes de Saint-Vran





Au revoir Marie-Thérèse,

Ne dit-on pas que les associations sont avant tout riches du dynamisme de leurs membres :

Marie-Thérèse Lemonnier était une bénévole dans l'âme et dans l'action : elle a été membre du Centre Communal d'Action Sociale pendant de très nombreuses années ; elle a œuvré sans compter pour le Comité des fêtes ; elle a participé à la création de l'Amicale Sportive Volontaire et a assumé le rôle de présidente jusqu'au bout ; sans oublier son implication au sein d'associations intercommunales.

Son courage et sa volonté ne pouvaient être vaincus que par la maladie : son ultime combat s'est terminé le 30 août dernier. Son départ nous a beaucoup touché et c'est avec le souvenir de sa joie de vivre que les brénois pensent à elle et à ses proches.

Le projet école

Le mot de l'architecte : Les enjeux du projet nous ont conduit à proposer la réalisation de l'extension au Nord de l'école existante. L'entrée de l'école se fait depuis un parvis protégé d'un auvent, à proximité des stationnements existants. L'esprit architectural vise au respect du site et des gabarits existants, tout en apportant une touche de modernité et un aspect plus ludique notamment pour la salle de motricité et sa courbe en bois. Les matériaux sont la maçonnerie enduite pour les parties courantes, avec l'emploi ponctuel du bois ; en écho au paysage boisé vers lequel l'école se tourne. Les toitures sont en zinc et en toit terrasse.

Le projet intègre les principes du développement durable en vue de l'amélioration de la sécurité, de la santé et de la performance énergétique. En effet, plutôt que des procédés complexes synonymes de surcoûts financiers, l'accent a été mis sur des solutions simples et durables. Les systèmes sont de préférence passifs, d'entretien limité et d'usage aisé. Le choix des matériaux tient compte des paramètres d'éco-construction, de confort et de santé : dimension particulièrement importante pour les enfants.



La garderie

Le projet en quelques chiffres

- ✓ Surface totale du projet : 910m² dont 380m² pour l'extension.
- ✓ Coût total des travaux (enveloppe marché) : 803.850,77€HT subventionné à 50%.
- ✓ Date de réception envisagée : début d'année 2024.

Les travaux avancent :

Le gros œuvre quasiment terminé, c'est la pose de la charpente et de la toiture zinc qui est en cours de réalisation. La première phase des travaux de la garderie s'est achevée cet été avec le rafraîchissement des murs, la rénovation de l'électricité et la pose d'un plafond isolant et acoustique pour le confort des enfants. A suivre : l'installation d'un sanitaire au bout de la garderie puis la rénovation du sol.



Des fondations, au gros œuvre et la pose de la charpente

**Invitation à toute la population : petits, grands, aînés
le 21 octobre à 10h00, à l'école !**

Organisation des commémorations sur notre pôle de proximité (9 communes)

Sur notre territoire (ex canton de Merdrignac) les commémorations prennent une autre forme plus actuelle, pour répondre à l'enjeu de transmission : aujourd'hui, à l'aune de la disparition des acteurs et témoins des conflits du XXe, associations et élus ont établis un calendrier jusqu'en 2026

	2023	2024	2025	2026
19 mars	LOSCOUET	TREMOREL	MERILLAC	MERDRIGNAC
8 mai	ILLIFAUT	MERDRIGNAC	LAURENAN	LOSCOUET
11 novembre	GOMENE	ST LAUNEUC	ST VRAN	ILLIFAUT

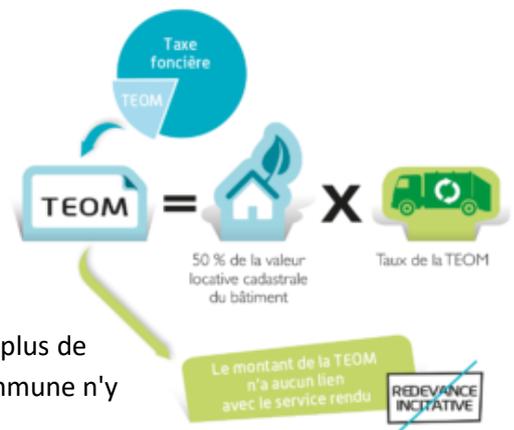
Rendez-vous à 10H15 pour une célébration à l'église à 10H30

Un point sur la taxe foncière

Tous les propriétaires ont reçu ou reçoivent actuellement leur avis de taxe foncière pour 2023. Si la comparaison est faite par rapport à 2022, les propriétaires peuvent constater une augmentation sur le montant en bas de page par rapport à 2022.

Quelques explications :

- ✓ Les taux de la commune de Saint-Vran et de Loudéac Communauté n'ont pas augmenté, c'est un choix affirmé par le Conseil municipal en ce qui concerne le taux communal.
- ✓ Les bases locatives ont par contre, elles augmenté d'un peu plus de 7%, c'est une mesure prise au niveau national et aucune commune n'y échappe.
- ✓ Enfin la nouveauté qui apparaît sur les avis est l'arrivée de la taxe ordure ménagère qui est prélevé directement (auparavant chacun recevait une redevance OM sur un avis à part). Cette TEOM est calculé sur la valeur locative du bien multiplié par un taux de 13,5%.
- ✓ Pour comparer réellement la différence entre 2022 et 2023 il faut donc cumuler les avis de taxe foncière 2022 et ajouter la redevance ordure ménagère en 2022 par rapport à la taxe foncière 2023.



Appel aux Bénévoles !

Pour toutes celles et ceux qui cherchent une façon de mobiliser leurs compétences pour contribuer au développement de leur territoire, des associations ont besoin de vous !

Participer au développement de la bibliothèque, s'investir dans les événements festifs de la commune, aider à l'organisation d'animations culturelles, elles ont besoin de votre aide pour poursuivre leurs activités. N'hésitez pas à les contacter ou à contacter la mairie pour plus de renseignements.

Pour rappel, les associations de la commune sont : le comité des fêtes, les associations de parents d'élèves, la Brénosienne, le Club des aînés, l'atelier des cousettes, les sociétés de chasse, l'amicale sportive volontaire de Saint-Vran (gym) qui est en recherche de participants... sans oublier la bibliothèque

À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX BÉNÉVOLES



Objectif zéro artificialisation nette (ZAN)

Chaque année, les villes s'agrandissent et avec elles les réseaux routiers, les centres commerciaux et tous les services liés aux activités humaines. En conséquence, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette artificialisation de la terre a des conséquences. Elle amplifie les risques d'inondations. Les sols imperméabilisés perdent leur capacité à absorber l'eau par infiltration. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissèlement et d'inondation augmentent. Elle accélère la perte de la biodiversité, car la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé, modifie ou fait disparaître l'habitat des espèces animale ou végétale et peut conduire à leur disparition. Elle accentue le réchauffement climatique. Un sol artificialisé n'absorbe plus de CO₂ et participe donc à la hausse des températures. Enfin, en réduisant les surfaces agricoles elle limite la production alimentaire.

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050. Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Cela n'implique pas nécessairement l'arrêt total des constructions mais le conditionne à une renaturation à proportion égale des surfaces. Tout ce qui sera "pris" sur la nature devra être "rendu".



Tout n'est pas acté pour la région Bretagne, des discussions se poursuivent, à suivre attentivement

Du point de vue des communes rurales, il y a une crainte que la politique de lutte contre l'artificialisation des espaces naturels et forestiers, bride leur capacité de développement. Le ministre de la Transition écologique s'est déclaré favorable à une adaptation du dispositif. Il s'agit de garantir une surface minimale d'un hectare par commune sur la période courant jusqu'à 2031*. Cette garantie serait réservée aux seules communes rurales et proportionnelle à la surface déjà urbanisée de chacune d'elles.

Atteindre le zéro artificialisation nette passe aussi par l'utilisation des locaux vacants et des friches. Dans le cadre du plan France relance, un fonds pour le financement des opérations des bâtiments agricoles abandonnés et des friches industrielles a ainsi été déployé. Doté initialement de 300 millions d'euros, ce fonds a été augmenté de 350 millions d'euros en mai 2021.

Une aide à la relance de la construction durable de 350 millions d'euros a été également lancée avec, pour objectif, d'encourager l'effort de construction de logements soutenu par les communes tout en favorisant la sobriété foncière grâce à une utilisation plus pertinente du foncier déjà urbanisé ou ouvert à l'urbanisation.



A ce jour, si vous souhaitez vendre ou acheter un terrain, si vous avez un projet de construction, il est souhaitable d'interroger le service urbanisme de notre communauté de communes pour connaître la classification du terrain et les démarches à suivre.



RESUME DES CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus sur le site internet :

<http://www.saintvran.fr/comptes-rendus-des-conseils-municipaux/>

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Rémunération des assistantes maternelles durant les sorties scolaires avec nuitées

Lors des sorties comme la classe de mer, une équipe d'encadrement est obligatoirement composée en fonction du nombre d'enfants. Pour les sorties scolaires avec nuitées (circulaire de l'Education Nationale du 21 septembre 1999) il est proposé d'instaurer un système d'équivalence horaire en fixant un forfait différent pour la journée et pour les nuits. Une journée de 7H à 21H sera rémunérée sur la base d'un forfait de 10H et 2H supplémentaires. Une nuit de 21H à 7H sera rémunérée sur la base de 3H30, majorée de 50 % le weekend et les jours fériés.

Restructuration et extension de l'école

Dans le cadre du pilotage et de la coordination de l'ensemble des travaux, le cabinet d'architectes PETR est mandaté pour un montant global forfaitaire de 6000 € HT soit 7200 € TTC. Compte tenu du taux de rémunération de l'architecte de 12.67 %, le forfait définitif de rémunération est donc arrêté à la somme de 78 306 € HT soit 93 967.20 € TTC.

Cimetière communal - Travaux pour reprises de concessions

Le devis des Pompes Funèbres Bernard de Merdrignac, d'un montant de 2974.99 € HT soit 3570 € TTC, relatif aux travaux de sept reprises de concessions au cimetière communal est accepté.

Salle polyvalente - Acquisition chariots vaisselle

Afin de mieux organiser la gestion et le stockage de la vaisselle de la salle des polyvalente, il est nécessaire de faire l'acquisition de chariots. Suite à l'examen de différentes propositions, la société Equipement-Manutention de Thionville est retenue pour l'acquisition de 2 chariots hauts à étagères et parois grillagés gris d'un montant de 1178.32 € HT soit 1413.98 € TTC.

Attribution d'une subvention à La Brénosienne

Suite à un courrier de La Brénosienne, association communale partenaire qui fait vivre concrètement de nouveaux projets en lien avec le patrimoine naturel et la biodiversité, il est décidé de lui attribuer une subvention de 830 €.

Accueil de loisirs sans Hébergement (ALSH)

La commune de Saint-Vran a signé une convention de participation financière pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) en janvier 2023 pour le compte des communes de l'entente Hardouiniais Mené. Récemment, la commune de Laurenan a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus participer financièrement à l'ALSH pour la partie investissement. De ce fait, le montant de la part de la commune de Laurenan à répartir entre les huit autres communes de l'entente s'élève à 56 063.87 €. Après échanges sur l'attitude incompréhensible des élus de Laurenan revenant sur leurs engagements pris lors du projet initial, sachant qu'il s'agit d'un service à la population, le conseil municipal de Saint-Vran décide, finalement, à l'unanimité, de prendre en charge la part de Laurenan au prorata de la population DGF. Cela représente un montant supplémentaire de 6080.17 € et un montant total de participation -partie investissement- pour la commune de Saint-Vran de 56 380.79 € + 6080.17 € : 62 460.96 €.

Le conseil municipal s'interroge sur la possibilité, pour les familles de Laurenan, de bénéficier du service de cette structure sans financement de la part de leur commune.

Avis d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général pour la mise en oeuvre du programme de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest

Au regard du diagnostic réalisé sur les milieux aquatiques de Vilaine Ouest, plus de 80 % des cours d'eau ont un état hydromorphologique dégradé. Pour atteindre les objectifs de bon état écologique, Eaux & Vilaine souhaite mettre en oeuvre des travaux de restauration ambitieux des milieux aquatiques, dont le but est d'obtenir des résultats significatifs sur la qualité physico-chimique et biologique de l'eau et/ou sur la quantité d'eau disponible dans les hydrosystèmes.

Les travaux de restauration des milieux aquatiques sont financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, le SMG Eau 35 et les EPCI situés sur le territoire de l'UGVO. Ils sont mis en oeuvre avec l'accord des propriétaires riverains et des exploitants agricoles. Afin de pouvoir allouer des fonds publics sur des propriétés privées, Eaux & Vilaine a sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable à une déclaration d'intérêt général. A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable sur ce programme de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest.

Programme voirie 2023

Dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux travaux de voirie, le résultat de l'appel d'offres est le suivant : Tranche ferme/Le Bois Rillet - 700 ml - 1350 m² : 14 331.50 € HT - Tranche conditionnelle/Le Champ de l'Isle - 740 ml - 1355 m² : 16 995.70 € HT. La tranche ferme est validé pour un montant total de 31 327.20 € HT soit 37 592.64 € TTC, EUROVIA étant l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux.

Informations et questions diverses

Le conseil municipal valide la participation d'un élu à plusieurs réunions en visioconférence organisées par l'Institut Agro de Dijon afin d'entrer dans un consortium de réflexion autour de la ville en 3 A (Acceptable – Accessible – Accéléralable), le but étant d'établir un diagnostic sur les besoins en formation des agents du service technique et de mettre en place des formations adaptées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

Tarif repas cantine scolaire – Année scolaire 2023-2024

Le pôle culinaire Régine Angée maintient à ce jour le prix de vente du repas enfant avec livraison à 4.94€ sous réserve d'une augmentation en fin d'année 2023 pour équilibrer le budget de la structure. Malgré cela, le conseil municipal de Saint-Vran décide, à l'unanimité, de maintenir à 3,40€ le prix de vente du repas aux familles pour l'année scolaire 2023-2024.

Renouvellement contrats d'assurance – Audit et assistance à l'organisation d'un appel à concurrence

Les assurances de la commune arrivent à échéance le 31 décembre 2023 ; il convient donc de renouveler ces contrats d'assurances au 1er janvier 2024. La procédure de mise en concurrence des compagnies d'assurances, est confiée au cabinet CONSULTASSUR de Vannes, pour un montant de 800 € HT. Elle concerne : les dommages aux biens et risques annexes - Responsabilité Civile et risques annexes - Flotte automobile - Protection juridique de la collectivité et Protection Juridique fonctionnelle des agents et des élus.

Subvention à La Brénosienne

En complément d'un premier acompte, l'association La Brénosienne se voit attribuer la somme de 470€.

Validation de la décision de la commission d'entente intercommunale du pays d'Hardouinai Mené – Subvention 2023

Suite à la création en 2018 d'une entente intercommunale du Pays d'Hardouinai Mené, il est convenu que la commission d'entente vote à la majorité de ses membres des décisions qui font l'objet ensuite d'une validation des 9 conseils municipaux pour être exécutoires. Dans ce cadre, la décision N°1 est validée, elle engage à verser à chaque association le montant de la somme demandée. Pour Saint Vran la somme est de 11 648.33 € en faveur de : Asec - familles rurales - ADMR - Les mains de demain.

Entente intercommunale Hardouinai Mené – Politique animation Jeunesse

Le conseil municipal de Saint-Vran approuve le projet de mise en place d'une politique d'animation jeunesse portée par l'AFR avec une volonté d'intervenir au plus près des jeunes au sein de l'ensemble des communes. Cette politique repose sur le recrutement d'un animateur jeunesse qui a pour mission : Animer / coordonner les actions - Organiser les mini-camps - Organiser les soirées à thème - Proposer des temps d'animations sur les 9 communes. Pour ce faire, le conseil municipal accepte, de verser la somme de 2541 € pour l'année 2023, ce qui correspond à 3 € par habitant, pour le financement de cet animateur jeunesse.

Approbation convention de coopération relative au transport scolaire entre la commune et la Région Bretagne

Cette convention a pour objet de fixer les conditions de coopération entre la commune de Saint-Vran et la Région Bretagne concernant les services de transport scolaire. Elle précise notamment les conditions dans lesquelles la commune de Saint-Vran intervient lors de l'inscription des élèves transportés et les conditions de mise à disposition d'un accompagnateur. Elle traite également de la participation financière. Les communes de Saint-Vran, Mérillac et Langourla financent la totalité de la contribution des familles. Malgré des contraintes imposées par la Région, le conseil décide d'approuver cette convention (6 voix pour et 5 voix contre) et autorise Madame le Maire à la signer.

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) – Mode de répartition 2023

Il est proposé aux membres du conseil municipal de statuer sur le mode de répartition du FPIC 2023 d'un montant de :

- 1 500 448 € attribué au bloc communal (communes et EPCI) : PART REVERSEMENT
- 131 478 € dus par le bloc communal (communes et EPCI) : PART PRELEVEMENT

Rappel montants 2022 :

- 1 575 651 € attribué au bloc communal (communes et EPCI) : PART REVERSEMENT
- 75 669 € dus par le bloc communal (communes et EPCI) : PART PRELEVEMENT

Sur la base des orientations budgétaires et des principes arrêtés dans le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité de Loudéac Communauté, la répartition du FPIC 2023 pourrait s'opérer sur la base du mode dérogatoire libre.

En contrepartie, l'EPCI contribuera à partager la croissance du développement économique et à assurer une solidarité financière à l'échelle des 41 communes (DSC et DAC).

Il est par ailleurs proposé de répartir la part communale selon un critère population DGF.

La délibération de répartition lors du vote en conseil communautaire n'ayant pas été approuvée à l'unanimité les communes devront se prononcer sur cette répartition dans le délai de 2 mois. Le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le mode de répartition du FPIC 2023 dérogatoire libre.

Informations et questions diverses

Madame le Maire et les conseillers municipaux ont visité les équipements situés dans le bourg : le cimetière, l'école, la salle polyvalente et la cantine ; un état des lieux nécessaire pour définir les travaux, les priorités et le calendrier sur 2023 et 2024 pour la bonne maintenance des biens communaux. Une occasion aussi de faire un point sur les travaux de restructuration de l'école qui se déroulent comme prévu : les fondations sont coulées et les locaux chaufferie et sanitaires dans le prolongement de la garderie avancent bien.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

Coût moyen d'un élève en maternelle au RPI Le Blé en Herbe

L'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Dans ce cadre, un calcul a été réalisé pour estimer le coût moyen de la scolarité des enfants. Ce coût qui prend en compte les ATSEM, les fournitures et globalement le fonctionnement, a été évalué à 1540€ par an et par enfant. Il y a deux ans nous étions à 1200€.

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de Côtes d'Armor

La collectivité, a demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale 22, de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

La collectivité décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances. Pour les agents CNRACL, prise en charge des indemnités journalières limitée à 90 %, franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, en longue maladie / longue durée et CITIS. Pour les agents IRCANTEC, les risques garantis sont : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire. La franchise est de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire et accident ou maladie imputable au service.

Informations pratiques :



L'ADMR de Merdrignac / Loudéac recrute des **Aides à Domicile**

CDI, CDD, vacances scolaires
Temps plein ou temps partiel

Sur les secteurs de :

- Saint Vran
- Laurenan
- Gomené
- Mérillac

Rejoignez-nous!

Envoyez-nous votre CV
recrutement@admr22.org
02.96.61.42.36



SANT' & COMMUNE Votre mutuelle Communale

Votre communauté de communes vous propose Groupama comme partenaire pour votre santé !



 Oh ! Oh ! Oh !

Même si l'été persiste, l'hiver ne devrait tout de même pas tarder à pointer le bout de son nez, et qui dit hiver dit ... Noël! Une fête très importante pour la plupart des Français, qui la célèbrent traditionnellement en famille.

Les Français ont des coutumes spécifiques pour les fêtes de fin d'année, comme la décoration du sapin, la préparation du réveillon, la visite des marchés, la dégustation de plats divers et variés, et bien évidemment l'échange de cadeaux !

Une période de féerie et de magie pour les grands et les petits ! Et très bientôt, les guirlandes, et illuminations vont recouvrir nos rues ...Et pour tout vous dire nous aurons même la chance d'accueillir une nouvelle fois le père Noël et la mère Noël !

Etes-vous prêts et prêtes ?

Alors, allez chercher votre plus beau pull rouge et laissez ressortir votre esprit de Noël en venant nombreux à leurs rencontres, nous vous donnons donc rendez-vous à Saint-Vran, au bar tabac, le Paddington

Le **Dimanche 17 Décembre** à partir de 10 heures.



A vos agendas pour l'année prochaine :

Dimanche 13 janvier 2024 à 11 h 00

Les vœux du maire

10h30 à la salle polyvalente



Samedi 27 avril 2024

Repas du CCAS

A la salle polyvalente

